Nº 85-002-X au catalogue
ISSN 1205-8882
ISBN 978-1-100-00765-6

Juristat

Les différences entre les genres quant aux effets de la violence sur les possibilités et les résultats économiques au Canada



par Adam Cotter et Jasmin Thomas

Date de diffusion : le 30 octobre 2026

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Remerciements

Statistique Canada et le ministère des Finances Canada souhaitent souligner la contribution de Femmes et Égalité des genres Canada, qui a fourni le financement nécessaire à la production des totalisations personnalisées et au soutien de l'analyse présentée dans cet article.

Les différences entre les genres quant aux effets de la violence sur les possibilités et les résultats économiques au Canada

par Adam Cotter et Jasmin Thomas

Auteurs

Adam Cotter travaille à Statistique Canada et Jasmin Thomas travaille au ministère des Finances Canada.

Introduction

Le droit à la sûreté et à la sécurité, y compris le fait d'être à l'abri de la violence, est à la fois un droit de la personne et une condition essentielle à l'accès équitable à l'éducation, à l'emploi et aux possibilités économiques. Outre les préjudices directs et immédiats sur les personnes, les familles et les collectivités, les expériences de violence peuvent avoir des effets durables sur les parcours scolaires, l'emploi, le bien-être financier et la participation à la vie économique et sociale. Les victimes de violence sont plus susceptibles de connaître des interruptions dans leurs études, de l'absentéisme, une instabilité d'emploi et d'autres obstacles qui peuvent limiter leur participation à l'éducation, l'entrepreneuriat et l'accès à des rôles de leadership (Blom et Lamarre, 2025; Herschcovis et Barling, 2010). La violence peut également accroître la demande à l'égard des services publics, dont les services de santé, les services sociaux, les services de soutien au logement et le système de justice pénale (Hoddenbagh et coll., 2014; Zhang et coll., 2012).

Certaines formes de violence, comme la violence fondée sur le genre[1], sont plus répandues chez les femmes que chez les hommes et entraînent plus souvent des conséquences négatives pour celles-ci que pour les hommes. Par conséquent, les répercussions de la violence peuvent s'accumuler de façon différente chez les femmes et les hommes, contribuant ainsi aux disparités entre les genres dans d'autres domaines.

Encadré 1
À propos de la présente note d'analyse

Le Cadre des résultats relatifs aux genres est un outil pangouvernemental servant à mesurer les progrès réalisés vers l'égalité des genres dans six domaines clés, appelés « piliers ». Chaque pilier comprend un objectif en matière d'égalité des genres, des objectifs connexes ainsi que des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte de cet objectif.

Pour compléter les indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux genres accessibles sur le Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion (SGDI) de Statistique Canada, Statistique Canada et le ministère des Finances Canada ont collaboré à la production de notes d'analyse qui visent à fournir de plus amples renseignements sur ces indicateurs. La présente note d'analyse examine certaines des répercussions de la violence fondée sur le genre au Canada.

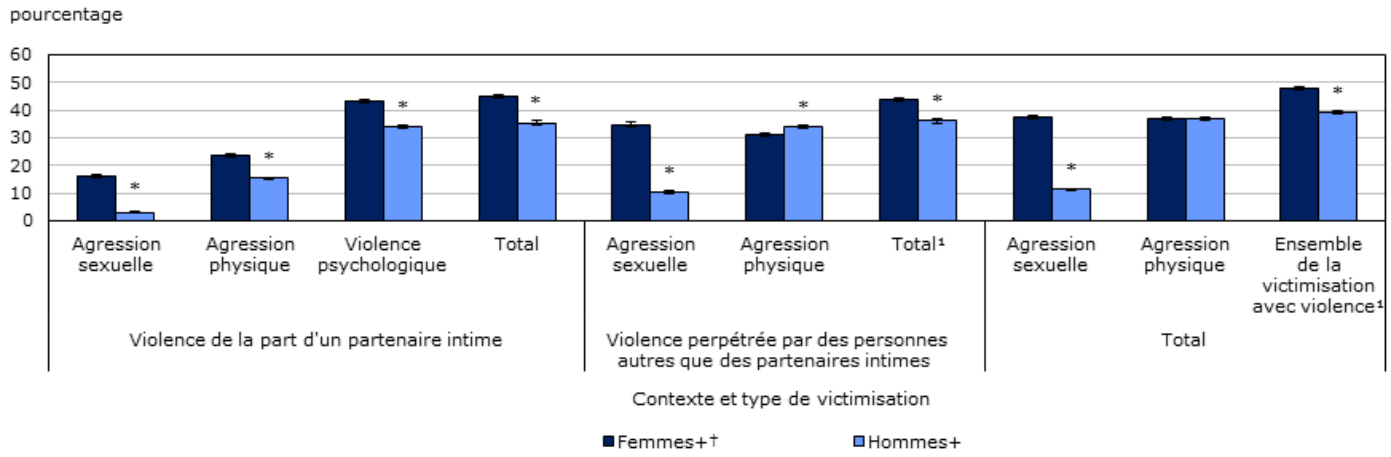
Le Carrefour des SGDI est la plateforme principale de Statistique Canada pour les données, les analyses et les documents de référence se rapportant à l'Analyse comparative entre les sexes Plus, y compris ceux qui appuient le Cadre des résultats relatifs aux genres, comme les tableaux de bord interactifs présentant des données et des renseignements sur les femmes et l'égalité des genres au Canada.

La présente note d'analyse donne un aperçu de certaines formes de violence, en mettant l'accent sur les différences entre les genres. De nombreux autres facteurs influent non seulement sur la prévalence de la violence, mais aussi sur la façon dont elle est vécue. Pour obtenir plus de renseignements sur la victimisation et la criminalité au Canada, y compris sur les données désagrégées, les analyses régionales et les tendances au fil du temps, voir l'étude de Cotter et Burczycka (2026), le Carrefour de renseignements déclarés par la police et la publication *Juristat.*

Les femmes et d'autres groupes de population présentent un risque accru de subir de la violence

Plus de 4 personnes sur 10 qui vivent au Canada ont été victimes d'une agression physique ou sexuelle au cours de leur vie, la prévalence étant plus élevée chez les femmes (48 %) que chez les hommes (39 %) (graphique 1, tableau 1). En particulier, plus de femmes (37 %) que d'hommes (11 %) ont été victimes d'agression sexuelle au cours de leur vie. En outre, la violence de la part d'un partenaire intime — laquelle comprend des formes de violence psychologique et économique en plus de la violence physique et sexuelle — demeure une forme de violence répandue au Canada. À l'instar de la violence en général, les expériences de violence de la part d'un partenaire intime vécues au cours de la vie sont plus fréquentes chez les femmes (45 %) que chez les hommes (35 %). La prévalence des agressions physiques, des agressions sexuelles et de la violence de la part d'un partenaire intime est également plus élevée chez les jeunes et les jeunes adultes, les Autochtones, les personnes 2ELGBTQ+ et les personnes ayant une incapacité (Cotter et Burczycka, 2026; Sutton-Preddie et Rauh, 2026).

Graphique 1
Expériences d'agression physique et sexuelle vécues depuis l'âge de 15 ans, selon le contexte et le type de victimisation, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. La violence psychologique a été mesurée uniquement dans le contexte de la violence commise de la part d'un partenaire intime et n'est pas comprise dans ce total.
Note : La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Le calcul des pourcentages de la violence de la part d'un partenaire intime exclut les répondants qui n'ont jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

La prévalence des agressions physiques et sexuelles en 2025 était généralement similaire à celle observée en 2018. Cette constatation est en grande partie vraie chez les femmes et les hommes ainsi que chez de nombreux groupes plus susceptibles de subir de la violence, comme les Autochtones, les jeunes et les jeunes adultes ainsi que les personnes LGB+ (Cotter, à paraître, 2026; Cotter et Burczycka, 2026).

La violence nuit aux parcours d'apprentissage et scolaires

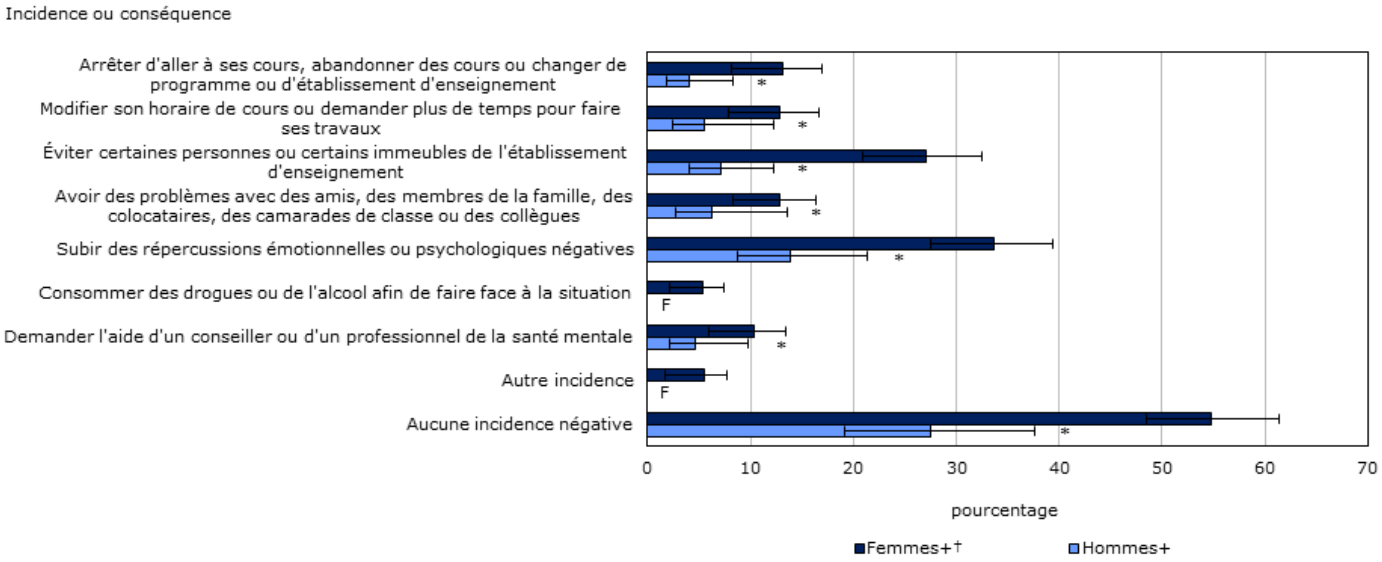
Les expériences de violence peuvent constituer des obstacles à la poursuite des études. Les victimes de violence familiale et de violence de la part d'un partenaire intime sont, par exemple, plus susceptibles de voir leurs études interrompues, ce qui peut se traduire par une baisse de leur rendement scolaire et, éventuellement, par un niveau de scolarité moins élevé (Klencakova et coll., 2023). Dans d'autres cas, la violence peut survenir en milieu scolaire et parfois directement sur les lieux d'enseignement. Le harcèlement sexuel constitue l'une de ces formes de violence. Il comprend les blagues à caractère sexuel inappropriées, les attentions sexuelles non désirées, les attouchements non désirés ainsi que l'outrage à la pudeur[2].

Les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de harcèlement sexuel en milieu scolaire[3], une tendance qui se manifeste aussi bien chez les élèves du secondaire que chez les personnes qui poursuivent des études postsecondaires[4]. En 2025, 25 % des filles ayant fréquenté l'école secondaire au cours des 12 derniers mois ont subi une forme quelconque

de harcèlement sexuel à l'école ou de la part d'une personne associée à leur école, comparativement à 14 % des garçons. Chez les personnes ayant fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire[5] au cours des 12 derniers mois, la prévalence générale de harcèlement sexuel était plus faible, mais était tout de même deux fois plus élevée chez les femmes (12 %) que chez les hommes (6 %).

Le harcèlement sexuel en milieu scolaire peut perturber les études et avoir une incidence sur le niveau de scolarité ou le choix du domaine d'études. En 2025, 55 % des femmes et 27 % des hommes ayant déclaré avoir subi du harcèlement sexuel dans un contexte lié à un établissement d'enseignement postsecondaire ont fait état d'au moins une conséquence négative à la suite de ces expériences (graphique 2). Les conséquences les plus courantes, tant chez les femmes (34 %) que chez les hommes (14 %), étaient de nature émotionnelle et psychologique. Plus de 1 femme sur 10 (13 %) a cessé d'aller à ses cours, a abandonné un cours ou a changé d'établissement d'enseignement ou de programme, par rapport à 4 % des hommes. La modification des horaires de cours ou le fait de demander plus de temps pour faire des travaux (13 % des femmes et 6 % des hommes) et d'éviter certaines personnes ou certains immeubles de l'établissement d'enseignement (27 % des femmes et 7 % des hommes) étaient également des répercussions plutôt courantes. Ensemble, les effets cumulatifs — à savoir que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de harcèlement sexuel et d'en subir les conséquences négatives — renforcent les répercussions du harcèlement sexuel selon le genre. Par exemple, parmi toutes les femmes ayant fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire canadien en 2025, 1,5 % d'entre elles ont, en raison du harcèlement sexuel, cessé d'aller à leurs cours, abandonné des cours, ou changé de programme ou d'établissement d'enseignement, par rapport à 0,2 % des hommes.

Graphique 2
Incidence et conséquences négatives du harcèlement sexuel en milieu scolaire, selon le genre, Canada, 2025



F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été victimes d'une forme de harcèlement sexuel (blagues à caractère sexuel inappropriées, attentions sexuelles non désirées, attouchements physiques non désirés et outrage à la pudeur) en lien avec les études alors qu'elles fréquentaient un établissement d'enseignement postsecondaire (p. ex. un collège, une université, une école de métiers) au Canada. Les expériences sont considérées comme liées aux études si elles ont eu lieu dans un établissement d'enseignement ou sur le campus, à l'extérieur du campus, mais dans une situation liée aux études (p. ex. lors d'un stage, d'une activité sociale à laquelle participent d'autres étudiants), en ligne ou pendant des séances d'apprentissage à distance ou dans les transports en commun en se rendant à l'établissement d'enseignement ou en y revenant. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

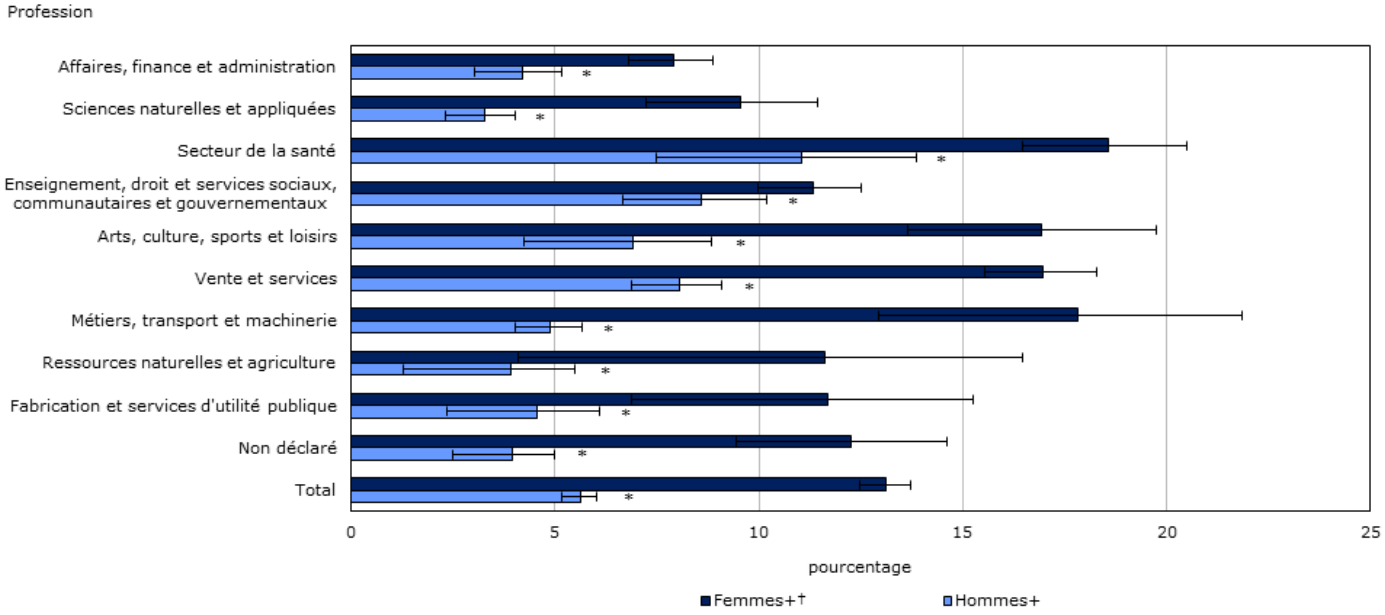
Les expériences de harcèlement sexuel étaient plus courantes chez les femmes ayant indiqué que les autres étudiants de leur programme ou domaine d'études étaient tous ou en grande partie des hommes (20 %), comparativement à celles ayant déclaré que les autres étudiants étaient tous ou en grande partie des femmes (13 %), ou que la proportion d'hommes et de femmes était à peu près égale (11 %). Les différences dans la prévalence du harcèlement sexuel pourraient, à leur tour, être associées à la probabilité de s'inscrire dans un domaine d'études en particulier, ou de poursuivre dans ce domaine d'études, et ainsi contribuer aux disparités entre les genres dans certains domaines (Clancy et coll., 2014). Chez les hommes, aucune différence significative n'a été observée en ce qui concerne la prévalence du harcèlement sexuel en fonction de la composition selon le genre perçue au sein de leur programme.

La violence en milieu de travail peut avoir une incidence sur les carrières et l'égalité des genres sur le marché du travail

Les expériences de violence peuvent également se produire en milieu de travail, ce qui peut entraîner des répercussions sur le bien-être des travailleurs, la participation au marché du travail, l'avancement professionnel et l'égalité des genres sur le marché du travail. En 2025, 9 % des personnes ayant occupé un emploi à un moment donné au cours des 12 derniers mois ont subi une certaine forme de harcèlement sexuel en milieu de travail ou lors d'une activité liée au travail[6]. Les femmes (13 %) étaient plus susceptibles que les hommes (6 %) de subir de tels comportements.

La prévalence du harcèlement sexuel varie en fonction de l'industrie et de la profession. Dans l'ensemble, les personnes travaillant dans le secteur de la santé étaient les plus susceptibles d'avoir subi du harcèlement sexuel (17 %), suivies de celles occupant une profession dans la vente et les services (13 %) et dans les arts, la culture, les sports et les loisirs (12 %)[7]. Le harcèlement sexuel était plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la profession (graphique 3). L'écart entre les femmes et les hommes était le plus important dans les métiers spécialisés, où la proportion de femmes ayant subi du harcèlement sexuel était plus de trois fois supérieure à celle observée chez les hommes (18 % par rapport à 5 %).

Graphique 3
Expériences de harcèlement sexuel vécues en milieu de travail au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de profession, Canada, 2025



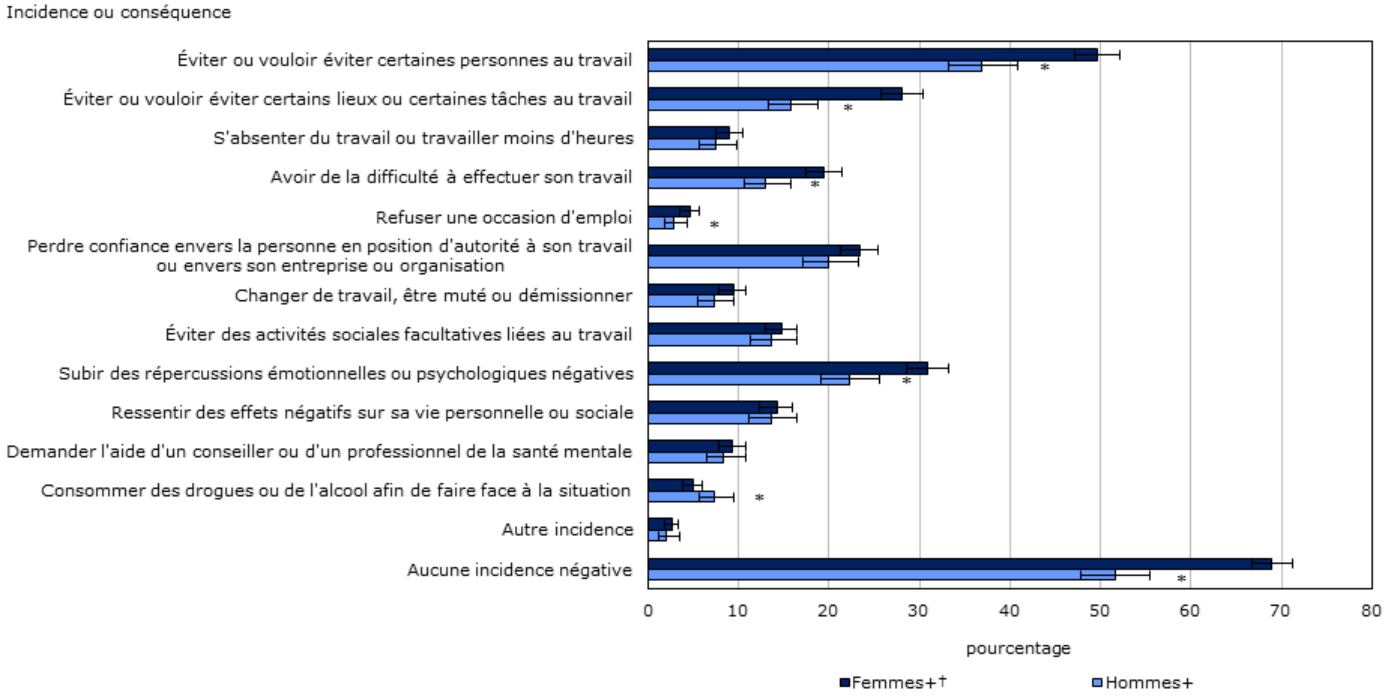
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : La profession est fondée sur la classification en 10 catégories de la Classification nationale des professions. Les estimations pour la catégorie « Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures » sont trop peu fiables pour être publiées et ne sont donc pas présentées. La catégorie « Non déclaré » comprend les personnes ayant travaillé au cours des 12 derniers mois, mais pour lesquelles les renseignements fournis ne permettaient pas de déterminer la catégorie professionnelle. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

D'autres analyses sur les expériences de comportements non désirés en milieu de travail (p. ex. Burczycka, 2021)[8] ont également révélé une prévalence plus élevée chez les femmes que chez les hommes dans l'ensemble des professions ou des industries. Ces données indiquent que les professions dans lesquelles les hommes sont historiquement plus nombreux que les femmes, par exemple les métiers, le transport et la machinerie, et celles où les interactions avec les clients, les patients ou les consommateurs sont plus nombreuses, par exemple le secteur de la santé ou la vente et les services, sont associées à une prévalence plus élevée de comportements sexualisés et discriminatoires en milieu de travail (Burczycka, 2021).

Les expériences de comportements non désirés en milieu de travail peuvent avoir une incidence sur la participation au marché du travail, les perspectives de carrière et les revenus, puisque les victimes de tels comportements peuvent quitter leur entreprise ou leur domaine professionnel pour éviter d'autres expériences de violence ou pour assurer leur sécurité. Comme les femmes sont touchées de façon disproportionnée, cela peut contribuer aux disparités entre les genres dans les résultats sur le marché du travail, y compris en ce qui concerne les revenus et la représentation des femmes et des hommes dans les différentes professions (Folke et Rickne, 2022; Organisation de coopération et de développement économiques, 2025).

Ces expériences peuvent avoir des répercussions plus vastes dans le milieu de travail. Les victimes de harcèlement sexuel peuvent ressentir du stress et de l'anxiété, avoir de la difficulté à se concentrer, connaître une baisse de leur satisfaction au travail et de leur engagement professionnel. En 2025, 69 % des femmes et 52 % des hommes qui ont été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail ont indiqué des conséquences négatives. Les conséquences déclarées les plus courantes étaient l'évitement et le niveau d'absentéisme accru, les effets négatifs sur la santé mentale et la vie personnelle ainsi que la perte de confiance envers l'employeur (graphique 4). Une plus faible proportion a démissionné ou changé de travail (9 % des femmes et 7 % des hommes), a demandé l'aide d'un conseiller ou d'un professionnel de la santé mentale (9 % des femmes et 8 % des hommes) ou a consommé des drogues ou de l'alcool afin de faire face à la situation (5 % des femmes et 7 % des hommes).

Graphique 4
Incidence et conséquences négatives du harcèlement sexuel en milieu de travail, selon le genre, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été victimes d'une forme de harcèlement sexuel (blagues à caractère sexuel inappropriées, attentions sexuelles non désirées, attouchements non désirés et outrage à la pudeur) en lien avec leur milieu de travail au Canada. Les expériences sont considérées comme liées au travail si elles se sont produites sur le lieu de travail des répondants, dans le cadre d'une activité liée au travail (p. ex. une formation ou une fête de départ à la retraite), si elles mettaient en cause des collègues, des supérieurs ou des subalternes (y compris des comportements en ligne) ou dans les transports en commun lors des déplacements pour se rendre au travail ou en revenir. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

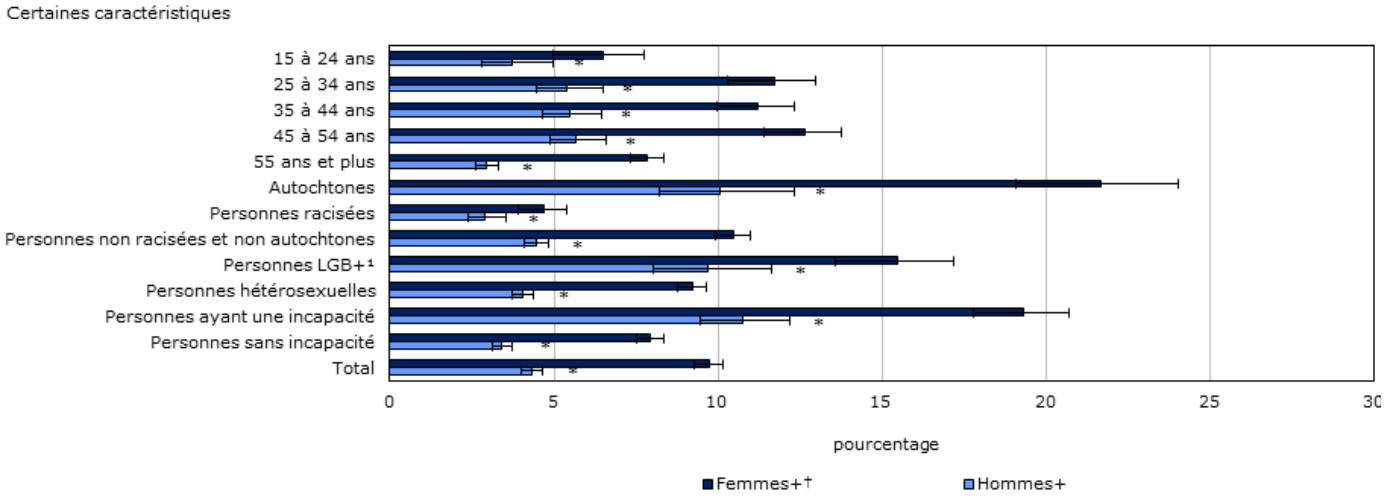
La violence de la part d'un partenaire intime peut cibler directement l'emploi et les finances

Tout comme la violence en milieu scolaire ou en milieu de travail, les expériences de violence vécues à la maison ou dans le cadre de relations avec un partenaire intime peuvent également avoir une incidence négative sur la participation au marché du travail et le bien-être financier. Les victimes peuvent s'absenter du travail, réduire leur nombre d'heures de travail, quitter

leur emploi ou éprouver des difficultés à trouver et à conserver un emploi en raison de blessures, de traumatismes, du stress, de préoccupations liées à la sécurité ou de perturbations causées par un partenaire violent (Blom et Lamarre, 2025). La violence à la maison peut également nuire à la concentration, à la productivité, au rendement au travail et aux possibilités d'avancement professionnel, tout en augmentant la précarité et la dépendance financières. Ces répercussions peuvent s'accumuler au fil du temps et ainsi entraîner la diminution des revenus et de la participation au marché du travail.

Dans certains cas, la violence de la part d'un partenaire intime peut cibler l'emploi et les ressources financières. Ce type de violence, appelée « violence économique de la part d'un partenaire intime », survient lorsque les auteurs contrôlent, ou tentent de contrôler, l'emploi, le revenu ou les biens, ce qui limite l'autonomie et augmente la vulnérabilité financière. Selon des données de 2025, 7 % des personnes vivant au Canada ont été victimes de violence économique de la part d'un partenaire intime[9]. Comme c'est le cas pour de nombreuses autres formes de violence de la part d'un partenaire intime, une proportion plus élevée de femmes (10 %) que d'hommes (4 %) ont subi de la violence économique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Cette prévalence n'est pas uniforme dans l'ensemble de la population (graphique 5).

Graphique 5
Expériences de violence économique de la part d'un partenaire intime vécues depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Les personnes LGB+ comprennent les personnes ayant une orientation sexuelle lesbienne ou gaie, bisexuelle ou pansexuelle ou une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.
Note : La violence économique de la part d'un partenaire intime comprend le fait d'être contraint de remettre de l'argent ou des biens à son partenaire ainsi que le fait qu'un partenaire empêche l'accès à un emploi, à de l'argent ou à des ressources financières. Les différences observées entre les groupes ne sont pas nécessairement statistiquement significatives. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Cela exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Description de l'enquête

En 2024-2025, Statistique Canada a mené le deuxième cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). L'ESEPP a été réalisée pour la première fois en 2018. L'objectif de l'enquête est de recueillir des renseignements sur les expériences de violence vécues par les Canadiennes et Canadiens dans des espaces publics, au travail, en ligne et dans le cadre de leurs relations avec un partenaire intime. Pour obtenir d'autres renseignements, voir l'étude de Cotter et Burczycka (2026) ou la page Enquêtes et programmes statistiques – Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP).

Références

Blom, N. et Lamarre, F. A. (2025). Employment consequences of intimate partner violence and abuse: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse.*

Burczycka, M. (2021). Expériences de comportements sexualisés inappropriés, d'agressions sexuelles et de discrimination fondée sur le genre vécues par les travailleurs dans les provinces canadiennes, 2020. *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Burczycka, M. (2020). Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019. *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Burczycka, M. et Cotter, A. (2026). Perceptions à l'égard de la violence fondée sur le genre, de l'égalité des genres, de l'identité de genre et de l'expression de genre au Canada, 2025. *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Clancy, K. B. H., Nelson, R. G., Rutheford, J. N., et Hinde, K. (2014). Survey of academic field experiences (SAFE): Trainees report harassment and assault. *PLoS One, 9*(7).

Cotter, A. (2026, à paraître). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2025 : un aperçu. *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A. et Burczycka, M. (2026). Différences entre les genres observées dans les expériences de violence et de comportements sexuels non désirés au Canada, 2025. *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada. (2025). *À propos de la violence fondée sur le sexe.*

Folke, O. et Rickne, J. (2022). Sexual harassment and gender inequality in the labor market. *The Quarterly Journal of Economics, 137*(4).

Hango, D. et Moyser, M. (2018). Harcèlement en milieu de travail au Canada. *Regards sur la société canadienne,* produit nº 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Hershcovis, M. S. et Barling, J. (2010). Comparing victim attributions and outcomes for workplace aggression and sexual harassment. *Journal of Applied Psychology, 95*(5).

Hoddenbagh, J., Zhang, T. et McDonald, S. (2014). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009.* Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Klencakova, L. E., Pentaraki, M. et McManus, C. (2023). The impact of intimate partner violence on young women's educational well-being: A systematic review of literature. *Trauma, Violence & Abuse, 24*(2).

Organisation de coopération et de développement économiques. (2025). *Gender Equality in a Changing World: Taking Stock and Moving Forward,* Gender Equality at Work. Éditions OCDE, Paris.

Sutton-Preddie, D. et Rauh, K. (2026). Expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés chez les personnes 2ELGBTQ+ au Canada, 2025. *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S. et Scrim, K. (2012). *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009.* Ministère de la Justice du Canada, produit nº rr12-07-f.

Notes

1. La violence fondée sur le genre comprend un large éventail de comportements, allant des actes non criminels, comme les commentaires ou les gestes importuns aux comportements criminels, comme l'agression sexuelle ou l'homicide. Bien que toutes les formes de violence fondée sur le genre n'atteignent pas le seuil du comportement criminel, elles renvoient généralement à des actes commis contre une personne en fonction de son genre réel ou perçu, de son identité de genre ou de son expression de genre (Femmes et Égalité des genres Canada, 2025).

2. Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, on a posé aux répondants des questions sur huit comportements auxquels ils pouvaient avoir été confrontés en milieu scolaire ou en milieu de travail. Ces comportements comprenaient les blagues à caractère sexuel inappropriées, les attentions sexuelles non désirées, les attouchements non désirés, les commentaires selon lesquels une personne ne se comporte pas comme une personne de son genre devrait se comporter, le fait pour une personne d'être insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son genre (réel ou présumé), de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, de même que l'outrage à la pudeur.

3. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés définit les expériences vécues en milieu scolaire comme des expériences ayant eu lieu dans un établissement d'enseignement ou sur le campus, à l'extérieur du campus, mais en lien avec les études (p. ex. lors d'un stage ou d'une activité sociale à laquelle participent d'autres étudiants), en ligne ou pendant des séances d'apprentissage à distance, ou dans les transports en commun en se rendant à l'établissement d'enseignement ou en y revenant.

4. Les renseignements figurant dans le présent article offrent un aperçu de certaines expériences qu'ont vécues les personnes au Canada en milieu scolaire et en milieu de travail. Une analyse détaillée de ces expériences fondée sur les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés sera diffusée à l'avenir dans des articles de *Juristat.* Pour consulter des renseignements à partir d'autres sources, voir les études de Burczycka (2020; 2021).

5. Cela comprend, par exemple, un collège, une université ou une école de métiers située au Canada.

6. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés précise que les comportements sont liés au travail lorsqu'ils surviennent sur le lieu de travail des répondants ou dans le cadre d'une activité liée au travail (p. ex. une formation ou une fête de départ à la retraite), si elles mettaient en cause des collègues, des supérieurs ou des subalternes (y compris des comportements en ligne), ou lorsqu'ils surviennent dans les transports en commun lors des déplacements pour se rendre au travail ou en revenir.

7. Bien qu'elle ne porte pas uniquement sur le harcèlement sexuel, l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 2016 – Les Canadiens au travail et à la maison a également révélé que les personnes occupant une profession dans le secteur de la santé étaient plus susceptibles que celles exerçant d'autres professions d'être victimes de harcèlement en milieu de travail (Hango et Moyser, 2018).

8. L'analyse de Burczycka (2021) ne portait pas uniquement sur le harcèlement sexuel. Elle comprenait 18 comportements sexualisés ou discriminatoires précis, regroupés en cinq grandes catégories : les communications verbales et non verbales inappropriées, les comportements liés à du matériel sexuellement explicite, les attouchements non désirés ou les relations sexuelles suggérées, la discrimination fondée sur le genre, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

9. Ces données sont fondées sur deux aspects de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés : le fait d'être contraint de donner de l'argent ou des biens à son partenaire, et le fait qu'un partenaire empêche l'accès à un emploi, à de l'argent ou à des ressources financières. Pour obtenir plus de renseignements, voir l'étude de Cotter (à paraître, 2026).

Tableau de données détaillé

Tableau 1
Expériences de violence vécues depuis l'âge de 15 ans, selon le type de violence et certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2025

	Femmes+[†]			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence et certaines caractéristiques	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Agression sexuelle						
15 à 24 ans	32	30	34	10 *	9	12
25 à 34 ans	49	47	51	17 *	15	18
35 à 44 ans	44	42	45	14 *	13	16
45 à 54 ans	41	39	43	11 *	10	13
55 ans et plus	30	29	31	7 *	7	8
Autochtones	52	49	55	16 *	14	19
Personnes racisées	23	21	24	8 *	7	9
Personnes non racisées et non autochtones	41	41	42	12 *	11	13
Personnes LGB+[1]	61	58	63	38 *	35	41
Personnes hétérosexuelles	35	35	36	10 *	9	10
Personnes ayant une incapacité	52	50	54	20 *	18	21
Personnes sans incapacité	34	34	35	10 *	10	10
Agression physique						
15 à 24 ans	28	26	30	28	26	30
25 à 34 ans	44	42	45	44	42	46
35 à 44 ans	42	41	44	46 *	44	47
45 à 54 ans	43	41	45	44	42	45
55 ans et plus	32	31	33	30 *	30	31
Autochtones	57	54	60	52 *	49	56
Personnes racisées	23	22	25	26 *	25	28
Personnes non racisées et non autochtones	40	39	41	40	39	41
Personnes LGB+[1]	58	56	60	54 *	51	57
Personnes hétérosexuelles	35	34	36	36 *	36	37
Personnes ayant une incapacité	55	53	56	49 *	47	51
Personnes sans incapacité	33	33	34	35 *	35	36

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1
Expériences de violence vécues depuis l'âge de 15 ans, selon le type de violence et certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2025

	Femmes+[†]			Hommes+		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence et certaines caractéristiques	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Violence de la part d'un partenaire intime[2]						
15 à 24 ans	58	56	61	48 *	45	51
25 à 34 ans	55	53	57	46 *	44	48
35 à 44 ans	50	48	51	41 *	39	43
45 à 54 ans	48	47	50	37 *	35	38
55 ans et plus	35	34	36	25 *	24	26
Autochtones	65	62	68	51 *	48	55
Personnes racisées	29	28	31	26 *	25	28
Personnes non racisées et non autochtones	49	48	50	37 *	36	38
Personnes LGB+[1]	69	67	72	57 *	54	60
Personnes hétérosexuelles	43	43	44	34 *	34	35
Personnes ayant une incapacité	60	59	62	47 *	45	49
Personnes sans incapacité	42	42	43	34 *	33	35

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
† catégorie de référence
1. Les personnes LGB+ comprennent les personnes ayant une orientation sexuelle lesbienne ou gaie, bisexuelle ou pansexuelle ou une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.
2. Comprend la violence psychologique, les agressions physiques et les agressions sexuelles. La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. Cela exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
Note : Les différences observées entre les groupes et les types de violence ne sont pas nécessairement statistiquement significatives. Pour obtenir plus de renseignements, voir l'étude de Cotter et Burczycka (2026). La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.